

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
00830	01514	2015	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Le mercredi 26 août 2015 à 09 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Assisté de Brigadier

Sous le contrôle de l'Adjudant Chef

Vu les articles 20, 21-1, 21 1° bis, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 14 août 2015, M _____ se présente à notre unité et nous informe qu'il a vu un OVNI le 13 août 2015 vers 17 heures, près de l'île du Renard à Crozon.

EXPOSÉ DES FAITS

M _____ observe le ciel et découvre une ombre triangulaire qui avançait lentement avec un mouvement de balancier. L'Objet Volant Non Identifié ne faisait aucun bruit et se déplaçait du Nord Ouest vers le Sud Ouest.

ENQUÊTE

L'audition de M _____ est recueillie. Cf Pièce n°02

Une cartographie est réalisée. Cf Pièce n°03

CLÔTURE

Par conséquent nous clôturons la présente procédure en l'état que nous transmettons à M le procureur de la République à QUIMPER.

Une copie de la procédure est également transmise au Groupe d'Études et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés à TOULOUSE et à la Sous Direction de l'Anticipation Opérationnelle à ISSY LES MOULINEAUX.

Dont procès verbal fait et clos à _____ le 26 août 2015 à 09 heures 45 minutes.

Les enquêteurs

(DESTINATAIRES)

[2] - M le Procureur de la République à QUIMPER 29000

[1] - La Sous direction de l'anticipation opérationnelle à ISSY LES MOULINEAUX

[1] - Groupe d'Etudes et d'Information des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés à TOULOUSE

[1] - Archives

Date de clôture

26/08/15

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

03 SEP. 2015

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
00830	01514	2015	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le vendredi 14 août 2015 à 15 heures 10 minutes.

Nous soussigné Adjudant-chef .

Assisté de Brigadier

Vu les articles 16 à 19, 21 1° bis, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à , rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Ce jour, je me présente à votre unité afin de vous informer avoir vu un objet volant non identifié. Je m'explique.

Je me suis rendu rue Enez Louarn à Crozon, près de l'île du Renard, afin de pêcher.

J'ai installé mes cannes à pêche à 14 heures. Pour passer le temps, je me suis mis à observer autour de moi.

Vers 17 heures, j'ai aperçu quelque chose dans le ciel. Il s'agissait d'une forme triangulaire qui avançait avec un mouvement de balancier. L'OVNI se déplacé du Nord Nord Ouest vers le Sud Sud-Est. Il faisait des mouvements lents, je pense du au courant d'air.

L'OVNI est passé au dessus de moi. Il était de couleur bleu roi avec une forme sombre ou noir, qui avait l'air d'être attaché en dessous de la forme triangulaire.

Il n'y avait aucun bruit, mais l'objet était très très haut, et constant. Il ne montait pas plus haut, et ne descendait pas non plus. L'objet n'est jamais remonté au dessus des nuages.

Il y avait des nuages gris au Nord, du côté de Brest. Du côté de Crozon, on avait un voile de nuage gris clair .

Il y avait deux personnes à côté de moi, qui ont fait le même constat. Elles étaient équipées d'une paire de jumelles. C'est grâce à cette dernière que j'ai vu la forme de l'objet. Sans jumelle, on voyait un simple point bleu.

La personne entendue

Les enquêteurs

Je n'ai pas pris de photographie.

J'affirme que ce n'est pas un ballon sonde, j'en ai déjà vu et ca ne ressemblait pas du tout à cela.

Une patrouille de gendarmerie est passée par hasard, je leur en ai parlé et ils m'ont indiqué de venir à votre unité afin de signaler les faits.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____ le 14 août 2015 à 15 heures 40 minutes.

La personne entendue

Les enquêteurs

